

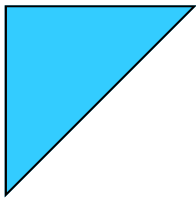
Frasne notre village

Journal municipal de Frasne (No 37)

04/2009



Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes prend son envol ...



Le mot du maire



Le Maire et ses adjoints.

Dans ce numéro :



LE MOT DU MAIRE



ACTUALITÉ :
PAGE 3 À 8



LA VIE DES COMMISSIONS
PAGE 9 À 13



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
PAGE 14 À 17



LA PAGE DES ÉCOLES
PAGE 18 À 19



UNE ENTREPRISE À LA LOUPE :
PAGE 20



HISTOIRE DE FRASNE
PAGE 21 À 23

A l'issue de cet hiver interminable, un nouvel exemplaire de notre bulletin municipal fait son apparition. Nous voulons dans ce numéro, apporter des nouvelles qui j'espère, vous feront oublier cette sorte de sinistrose qui s'est installée petit à petit au cours de la grisaille hivernale et, avec la disparition de la neige, nous faire retrouver le sourire qui s'impose enfin avec le soleil.

Le conseil municipal des enfants et des jeunes vient d'être élu et avec cette jeunesse, nous pourrons écouter les propositions qui nous seront faites. Car n'en doutons pas, les enfants savent trouver des idées et incontestablement, ils ont une vue différente de la nôtre sur les solutions à apporter à certains problèmes. Les rapports avec nos aînés, l'environnement, l'embellissement de certains

quartiers, la circulation autour des écoles sont des sujets sur lesquels ils sauront donner leur point de vue. En échange, nous ferons notre possible afin de répondre, dans la mesure de nos moyens à leurs préoccupations. Ce conseil municipal en herbe est également destiné à donner à notre jeunesse, une écoute que n'ont pas forcément les adultes, traitant des sujets qui sont les leurs.

Dans d'autres domaines, nous devons travailler à redonner à certaines personnes de notre village, le sens de la civilité. En effet, trop de voitures restent stationnées sur les trottoirs, trop de chiens sont laissés en liberté ou autorisés à laisser leurs déjections dans des endroits qu'on aimerait trouver propres : terrains de jeux pour les enfants, stades, pelouses. De plus, les employés de la voirie n'ont pas vocation à subir ces

désagréments en passant la tondeuse. Vous trouverez dans ce numéro un article sur la civilité dans notre village. La vie serait tellement plus agréable si chacun respectait quelques règles les plus élémentaires.

Nous sommes à la tête de la commune depuis maintenant un an et, désirant rester dans la transparence, nous organisons une réunion publique le vendredi 29 mai à 20H30 à la salle d'animation. Vous pourrez ainsi poser aux élus présents toutes les questions qui vous tiennent à cœur, et vous rendre compte du travail que nous effectuons dans un réel esprit d'équipe.

Je vous souhaite bonne lecture de cette

Philippe Aloy

Elections du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Les 17 et 18 mars ont eu lieu les élections pour la mise en place du conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ). Au préalable, quelques règles ont été établies. Les élèves allant du CM1 à la 3ème pouvaient être candidats. Un appel à candidatures a donc été effectué et 23 élèves de l'école primaire et du collège se sont présentés à ces élections. Les candidats ont été réunis une première fois à la mairie et des précisions leur ont été données sur les modalités à respecter pour pouvoir se présenter.

C'est munis de leur autorisation parentale et de leur profession de foi, qu'ils sont revenus à une nouvelle réunion, au cours de laquelle leur ont été expliqués les modalités de vote et le déroulement du scrutin. Forts de ces explications, les candidats étaient prêts à passer devant les électeurs...

Vendredi 17 mars, tout

était prêt au groupe scolaire pour le déroulement du scrutin : isolement, table de vote, urne. Munis de leur carte électorale, les 49 inscrits ont pu participer à cette élection avec passage devant la présidente de bureau – pour timbrer la carte d'électeur – et contrôle de la liste électorale « peut voter... » Après avoir déposé le bulletin dans l'urne « a voté ! », chacun a dû signer la liste d'émargement.

Samedi 18 mars, ce sont les collégiens qui étaient invités à se rendre à la mairie pour effectuer leur devoir électoral. Sur 104 électeurs inscrits, seuls 30 se sont déplacés. Madame Faivre, Principale du collège avait pourtant bien relayé l'information selon laquelle le scrutin était ouvert de 9H00 à 11H00, suivi de dépouillement. Là aussi, les conditions étaient comme dans la réalité, avec signatures sur la liste d'émargement.

Lundi 20 mars, le dépouillement avait lieu à l'école primaire. Sous la surveillance de Messieurs Ryser et Defrasne – et de quelques élus – les scrutateurs étaient choisis parmi les élèves et consciencieusement, les noms étaient lus un par un. Au total, ce sont 153 électeurs qui étaient appelés aux urnes, 104 au collège et 49 à l'école primaire du CM1 au CM2.

Nous avons réuni tous les élus mercredi 1er avril pour la photo de groupe et avons décidé de la date du vendredi 17 avril à 18H00 pour la première séance plénière au cours de laquelle les commissions seront formées.

Cette première séance sera publique et la convocation affichée à la mairie. Toutes les commissions seront ouvertes et les quatre candidats qui n'ont pas été élus seront invités aux réunions en tant que membres hors conseil.

Nous tenons à remercier Madame Faivre, principale du collège, Monsieur Ryser, directeur du groupe scolaire, Monsieur Defrasne, maître de CM1 pour leur collaboration à ces élections, ainsi que les élèves du collège qui sont venus à la mairie samedi matin pour tenir le bureau de vote. Nous ne manquerons pas, au cours des réunions de commissions, de vous tenir informés des travaux de ce CMEJ.

CE SONT 153
ÉLECTEURS QUI
ÉTAIENT APPELÉS
AUX URNES, 104
AU COLLÈGE ET
49 À L'ÉCOLE
PRIMAIRE DU
CM1 AU CM2..

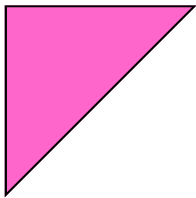
Résultats officiels :

Sont élus :

BOURGEOIS Corentin	CM2
COUSIN Connie	CM2
JACQUES Carole	6ème
JACQUIN Eloïse	5ème
JACQUIN Louis	CM1
JEANNEY Laurine	4ème
MARGUET Chloé	3ème
MARMIER Estelle	CM2
ORTIZ Abygaëlle	CM1
PARIS Marine	4ème
PERNIN Dylan	CM2
PETITE Estelle	4ème
PIOT Tifaine	6ème
SAILLARD Anthony	4ème
VIENNET Elise	5ème
VIENNET Fanny :	6ème
VIENNET Lionel	6ème
VUITTON Chloé	5ème
VUITTON Joris .	CM1



Passage aux urnes, sous haute surveillance...comme il se doit.



Actualité

Budget

Budget Général 2009

(en milliers d'euros)

Répartition par nature

Dépenses	6'411 m€	Recettes	7'193 m€
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Budget principal : 3'383 m€	
Investissement : 1'601 m€	
Immobilisations incorporelles	67 m€
Immobilisations corporelles	51 m€
Immobilisations en cours	1'407 m€
Emprunts et dettes assimilées	76 m€
Fonctionnement : 1'781 m€	
Charges à caractère général	415 m€
Charges de personnel	301 m€
Autres charges de gestion courante	329 m€
Charges financières	38 m€
Dotations aux provisions (&charges.except.)	131 m€
Virement a la section d'investissement	505 m€
Operations d'ordre entre sections	63 m€

Budget principal : 3'383 m€	
Investissement : 1'601 m€	
Subventions d'investissement (sauf 138)	196 m€
Emprunts et dettes assimilées	267 m€
Dotations, fonds divers, réserves	95 m€
Produits des cessions	244 m€
Virement de la section de fonctionnement	505 m€
Operations d'ordre entre sections	63 m€
Excédent d'investissement reporté	232 m€
Fonctionnement : 1'781 m€	
Atténuations de charges	4 m€
Produits des services, du domaine	70 m€
Impôts et taxes	543 m€
Dotations et participations	348 m€
Autres produits de gestion courante	491 m€
Reprises sur provisions	130 m€
Excédent de fonctionnement reporté	195 m€

Budgets annexes : 3'028 m€	
Investissement+Fonctionnement	
Budget bois	613 m€
Budget assainissement	1'380 m€
Budget eau	508 m€
Budget lotissement	523 m€
Budget CCAS	4 m€

Budgets annexes : 3'810 m€	
Investissement+Fonctionnement	
Budget bois	1'354 m€
Budget assainissement	1'380 m€
Budget eau	508 m€
Budget lotissement	564 m€
Budget CCAS	4 m€

Les 4 taxes locales

	Bases imposition Prévisionnelles 2009 (€)	Taux moyen 2008 national (%)	Taux maxi 2009 (%)	Taux Frasne 2009 (%)	produit attendu 2009 (€)	Part produit (%)
Taxe d'habitation	1'817'000	14,57	33,91	7,98	144'997	34,7%
Taxe foncière (bâti)	1'387'000	18,74	43,93	8,50	117'895	28,3%
Taxe foncière(non bâti)	134'400	44,81	107,34	16,75	22'512	5,4%
Taxe professionnelle	3'110'000	15,87	30,33	4,24	131'864	31,6%
					417'268	100,0%

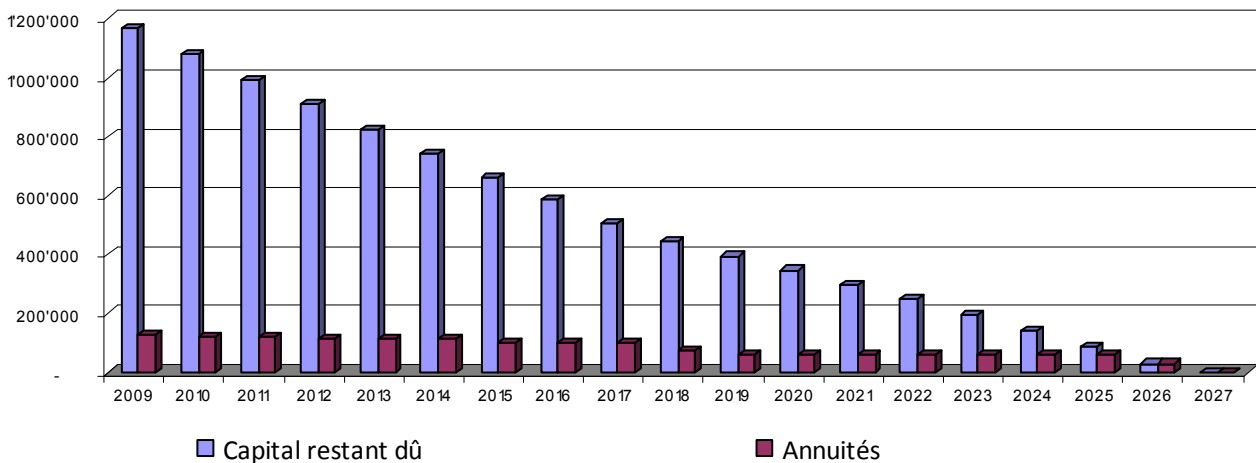
Budget

Comparaisons de ratios financiers

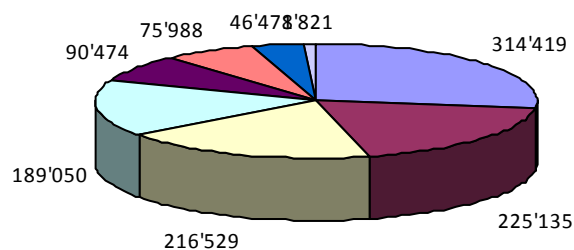
	Budget Prévis. Frasne 2008 en milliers d'euros	Budget Prévis. Frasne 2009 en milliers d'euros	Budget Prévis. Frasne 2009 en euros par hab.	Moyenne nat. * 2009 en euros par hab.
Dépenses réelles de fonctionnement	991	1'213	678	675
Produit des impositions directes	524	543	304	276
Recettes réelles de fonctionnement	1'323	1'586	887	721
Dépenses d'équipement (= investissement)	1'201	1'601	895	673
Encours de la dette	1'258	1'168	653	n.d.
Dépenses de personnel	286	301	168	263
Part des dépenses de personnel dans dépenses réelles de fonctionnement	28,9%	24,8%	-	39%
Encours de la dette exprimé en nombre d'années de recettes réelles de fonct.	0,95	0,74	-	n.d.

* moyenne pour les communes de 500 à 2 000 habitants (Source : DGCL / BP 2008)

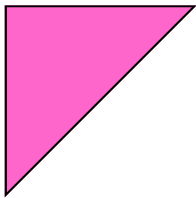
Dettes : Emprunts encours



Dettes : Nature des emprunts et capital restant dû au 01.01.09



- Restauration clocher
- Maison POIX
- travaux assainissement
- Salle polyvalente
- Ecole maternelle
- boissellerie PETITE
- Restauration église
- bâtiment pierre de taille



Actualité

UNC AFN

La section UNC AFN de Frasne a tenu son assemblée générale le mardi 31 mars à la salle des fêtes de Bouverans. 54 adhérents se sont retrouvés autour du président départemental Gérard Mangin et pour la première fois, les épouses de trois de nos camarades disparus.



Tous se sont retrouvés à Bouverans.

En l'absence de président, non encore élu, suite au décès de notre regretté Albert Salvi, c'est Pierre Jay, vice-président qui accueillit l'assistance.

Une minute de silence fut observée en mémoire de nos camarades décédés.

Puis le trésorier Paul Troutet donna lecture des comptes de l'année écoulée, comptes qui furent approuvés à l'unanimité. Le secrétaire, Jacques Nicolet, fit le rapport d'activité : les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, et, en particulier, la cérémonie du 30 novembre réhaussée par la remise de la médaille militaire à Jean-Marie Guillaume et Claude Marmier, en présence de la population, d'élus, d'enfants des écoles, pompiers,

musique de Frasne-Levier et Clique de Bonnevaux-Boujailles.

Gérard Magnin prit la parole afin d'apporter des précisions sur le volet social de l'UNC. Après quoi, Madame Gisèle Fournier fit le compte rendu de la journée d'information du 26 mars à Ornans, à laquelle ont assisté trois adhérents de la section accompagnés par Albert Cuinet, souhaitant qu'une réunion identique soit organisée sur le secteur de Frasne. Puis on passa à l'élaboration du calendrier 2009, outre les cérémonies patriotiques et le lunch en octobre, il fut décidé de renouer avec la tradition du voyage d'une journée au printemps, direction Louhans et sa foire aux volailles de Bresse. A prévoir en 2010, le pèlerinage à Lourdes dont Albert Cuinet présentera le programme. Un problème crucial fut évoqué : le recrutement de nouveaux adhérents. Comment inciter à entrer dans nos rangs tous ceux qui ont porté l'uniforme soit en temps de guerre, soit comme simple appelé ?

Pour perpétuer le souvenir, il

n'y a que la volonté des hommes donc tous les membres présents et ceux qui n'ont pu venir, se doivent d'être des « recruteurs ».

En fin de séance eurent lieu les élections des membres du bureau : tous furent réélus dans leur fonction à l'exception de Claude André qui ne souhaitait pas se représenter ; une réunion du comité aura lieu fin avril afin d'élire le nouveau président.

Le secrétaire clôtura cette assemblée générale par un vibrant hommage à Albert Salvi, président depuis 1971, année de la création de la section de Frasne. Et, c'est dans la bonne humeur et la convivialité que la réunion se termina par la traditionnelle assiette de jambon-fromage servie par les adhérents de Bouverans. Merci aux Vairons.

Merci aux dames pour leur participation à l'assemblée générale et à ... la vaisselle. Merci à Gérard et à son pilote Dédé.

Jacques Nicolet

Cérémonie du 8 mai

Comme chacun sait, cette date marque la commémoration de l'armistice signant la fin de la seconde guerre mondiale. Cette année sera marquée d'un événement particulièrement douloureux, épisode tragique de la Shoah. En effet, Anne Franck, jeune juive déportée par les nazis le 4 août 1944, est morte au camp de



Anne Franck

concentration de Bergen-Belsen en 1945 à l'âge de 15 ans. Elle en aurait cette année 80. Son journal découvert après son arrestation a été publié pour la première fois en 1950 sous le titre de « Journal d'Anne Franck ».

Nous avons décidé cette année de marquer cet anniversaire. Après la traditionnelle cérémonie

avec dépôt de gerbe au monument au mort, nous nous rendrons au cimetière. Nous vous invitons à suivre le défilé qui sera dispersé à la salle d'animation. Là, chacun pourra s'arrêter devant une exposition à la mémoire d'Anne Franck. Cette jeune adolescente disparue trop tôt dont le seul tort était d'être juive...

Elodie Lanquetin

Actualité

La ligue vient à la rencontre de ses adhérents

C'est une centaine de personnes qui a assisté le 17 mars dernier à la salle d'animation, à une conférence animée par le Professeur BOSSET, Cancérologue et Président de la Ligue contre le Cancer Besançon. Cette conférence avait lieu à l'initiative de la mairie, et Jacky DESARMENIEN, premier adjoint, dans son mot d'accueil a annoncé la prochaine collecte en avril et, tout en remerciant les dames chargées de cette tâche, a invité d'éventuels bénévoles à se joindre à l'équipe. Le Professeur a ensuite pris la parole afin d'évoquer à l'auditoire que le cancer peut être prévenu, à condition d'adopter une certaine hygiène de vie, dans ses habitudes alimentaires, en s'astreignant à une activité physique quotidienne. Puis le conférencier a abordé le chapitre du dépistage,

notamment sur la nécessité pour les femmes entre 50 et 74 ans de répondre à l'invitation adressée par l'ADECA de passer une mammographie qui bénéficie d'une double lecture de cliché concernant le dépistage du cancer du sein, et pour les hommes et femmes de la même tranche d'âge de se rendre chez son médecin traitant pour la remise du test « Hémocult » concernant le dépistage du cancer colo rectal. Le Professeur BOSSET a également évoqué les traitements, la restructuration actuelle de la recherche, et la création prochaine à Besançon d'un Institut Régional Fédératif du Cancer. C'est dans le cadre de ces actions de proximité que la Ligue a prévu de soutenir ce projet à hauteur d'un million d'Euros.

Mme Brigitte COUFFET, ancienne malade et membre

de la Ligue, est venue apporter un témoignage personnel et d'espoir sur les conditions de sa guérison, et Mr Alain SACLIER, Trésorier, a expliqué avec clairvoyance les actions de la Ligue pour recueillir des fonds, ainsi que leur destination. Rappelons qu'en 2008 la collecte à Frasné s'est élevée à 2 152 €, et que la campagne 2009 débutera en avril, avec pour ceux ou celles qui le souhaitent, la possibilité de se joindre à l'équipe déjà existante en contactant

Mme Andrée VANTHIER

au 03 81 49 80 74.

Tous les donateurs recevront un reçu fiscal déductible des impôts à hauteur de 66 % Le Professeur BOSSET pour terminer à répondu à toutes les questions posées par le public et la soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



pour la vie

Visite des correspondants allemands

Le mardi 24 avril, la commune de Frasné a eu le plaisir d'accueillir les correspondants allemands des élèves de 4^{ème} du collège Emile Laroue. Cet échange a lieu tous les ans. La réception a donc eu lieu à la mairie, où les élus présents leur ont offert un petit déjeuner à la « façon Française » – Jus de fruits, café, croissants. Un mot de bienvenue leur a été adressé, traduit par une accompagnatrice allemande, professeur de Français.

Ces collégiens étaient

originaires de la Rhénanie, du Nord Westphalie, land situé à la frontière avec les Pays Bas. Chacun a pu apprécier cet échange, élus, professeurs, élèves, qui s'est déroulé dans une grande courtoisie. Après la traditionnelle photo, les jeunes ont pu apprécier et découvrir quelques spécialités locales, notamment la fonderie de cloches Obertino et le parc du chien polaire à Chaux Neuve. Le lendemain, veille de leur retour chez eux, ils ont visité la fromagerie et dégusté notre savoureux

Comté, une bien belle façon de faire connaître outre-Rhin nos produits régionaux.

Elodie Lanquetin



Actualité

Site internet : bientôt « Frasne.fr » à votre disposition

Vous pourrez bientôt découvrir et surfer sur le site internet de la commune de Frasne. Un groupe de travail s'est constitué et œuvre actuellement à sa conception. Il sera en ligne prochainement, et vous

proposera un grand nombre de fonctionnalités.

Vous y découvrirez également une nouvelle image de Frasne et il sera un complément à votre actuel journal.

Enfin, vous aurez la possibilité de vous y exprimer car bien sûr, cet espace sera aussi le vôtre.

Olivier Guyon

Président de la Commission



L'IC@R pour vous à Frasne

Le Conseil Général du Doubs met à disposition des communes un véhicule appelé I-C@R qui permet d'apporter gratuitement des cours d'initiation et de perfectionnement aux nouvelles technologies (Internet, e-mail, photo numérique, vidéo numérique, blog, la sécurité internet, ...) avec tout le matériel adapté (ordinateurs, web-cams, appareils photo numérique, imprimante, scanner,...).

Aujourd'hui toutes ces technologies font partie de notre quotidien et apparaissent de plus en plus clairement comme indispensables.

Ce véhicule sera dans notre commune le jeudi 4 juin 2009. Une salle de cours complètement équipée sera installée dans les locaux de la mairie.

Les personnes intéressées voudront bien s'inscrire au

plus vite à la mairie car le nombre de places est limité à 20 et donc, seuls les 20 premiers inscrits seront retenus.

« Avec le véhicule I-C@R, vous pouvez donc toucher du doigt le rêve d'Icare, de voler de vos propres ailes ... en informatique » Claude Jeannerot Président du Conseil Général.

Projet autisme : où en sommes-nous ?

Dans le précédent numéro de notre journal Frasne Notre Village, nous vous avons annoncé que dans le cadre de ce projet, une enquête avait été envoyée à 360 personnes. Vous trouverez ci-après les résultats de cette enquête

Secteur géographique retenu, concernant l'enquête :

Le Pays du Haut Doubs, arrondissement de Pontarlier
Pays Portes du Haut Doubs, du plateau de Valdahon à Vercel

Pays Horloger (canton de Morteau, canton du Russey)

Pays Loue Lison (canton d'Ornans, canton

d'Amancey)

Personnes ciblées :

Le questionnaire a été envoyé aux professionnels de la santé, du médico-social, aux parents adhérents de l'association CIRRU, aux établissements accueillant des personnes souffrant de handicap.

Taux de participation :

141 réponses pour 381 questionnaires envoyés, soit un taux de participation de 37%. Nous comptons 91 personnes handicapées avec autisme de 5 à 64 ans, dont 25 personnes âgées de 18 à 56 ans qui sont à domicile dans leurs familles, sans réponse.

Ces résultats nous encouragent à poursuivre pour atteindre notre but.

A ce stade de la démarche, nous prenons contact avec les organismes de tutelle, ainsi qu'avec les élus locaux et nationaux (M. le Député, M. le Sénateur) des secteurs concernés. Un dossier complet leur sera remis, nous comptons sur leur soutien pour mener à bien ce projet.

En attendant un prochain communiqué, nous restons optimistes et motivés !...

Pour le CCAS :

Maud FRANÉY – SAILLARD.

CES RÉSULTATS
NOUS
ENCOURAGENT
À POURSUIVRE
POUR ATTEINDRE
NOTRE BUT

La vie des commissions

Voirie / réseau

Bilan d'un hiver rigoureux et coûteux...

Bel hiver diront les professionnels de la neige. Avant d'en avoir les retombées, il faut en assumer les contraintes.

Depuis le 22 novembre 2008, nous noterons une bonne vingtaine de jours de précipitations neigeuses. Chaque intervention représente vingt kilomètres de route et quelques kilomètres de trottoirs à

déneiger. A cela s'ajoute le dégagement des carrefours, des parkings et l'évacuation de la neige des trottoirs engendrant beaucoup de temps et un certain coût. Nous relèverons les 900 heures de personnel dont 400 heures supplémentaires ou de nuit. Les 650 heures de tracteur ont suscité une consommation de fuel de 3500 litres

Les quelques tonnes de sel, gravillons et enrobés à froid

pour les détériorations les plus urgentes, l'entretien et l'usure des matériels, et autres ... représentent un coût total de 50.000€ environ.

Tous ces chiffres ne comprennent pas la remise en état des chaussées qui pour l'heure actuelle n'est pas estimée.

Jean-Paul Barthelet

Président de commission voirie



Voilà le printemps et les travaux qui l'accompagnent.

Comme chaque année à pareille époque, l'arrivée tant attendue des beaux jours est pour beaucoup d'entre nous l'occasion de remiser les accessoires hivernaux (skis, pelles, luges, souffleuse à neige, etc...) en lieu et place des accessoires d'été tels que tondeuse, vélos, poussette, salon de jardin et bien d'autres encore. Et comme chaque année, le même constat : ça ne va pas ! la souffleuse est plus large que la tondeuse, les vélos ne s'accrochent pas sur les supports de skis, bref ce coup-ci c'est décidé, " j'installe un abri de jardin quelque part autour de la maison, surtout qu'en ce moment il y a de belles propositions commerciales à ne surtout pas manquer ! ". Seulement voilà, pour installer un tel équipement il faut au préalable avoir obtenu l'autorisation nécessaire, délivrée par le maire suite aux instructions conjointes des services d'urbanisme de la DDE et de la commune. Pour ce faire, ces derniers s'appuient sur les

textes en vigueur (code de l'urbanisme, règlement du PLU, règlement du lotissement concerné le cas échéant). Si le projet se situe dans un lotissement, sachez que d'un lotissement à l'autre les règles peuvent ne pas être identiques, et c'est pourquoi avant d'installer sur votre propriété "la super affaire" qu'il ne fallait pas manquer" assurez vous de la faisabilité de votre projet.

Il en va de même pour tous les travaux qui consistent à modifier l'aspect extérieur de votre bâtiment ou de votre propriété. Voici quelques exemples de ces travaux soumis à autorisation (liste non exhaustive) :

-les murettes et clôtures (autres que celles nécessaires à l'activité agricole)

-les serres en fonction de la hauteur et de la surface au sol

-l'installation de panneaux solaires

-les terrasses de plain-pied

-l'adjonction d'annexe au bâtiment principal

-les travaux de ravalement (peinture façades, volets, bardages...)

-le remplacement d'une porte de garage basculante par une porte sectionnelle

-la construction d'une véranda

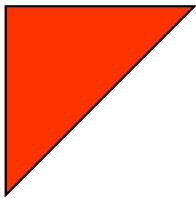
etc...

Vous avez un doute, vous recherchez des renseignements, vous souhaitez des explications : n'hésitez pas à nous rendre visite en mairie, la commission urbanisme est là pour vous accompagner dans vos démarches et vous apporter une réponse rapide sur la faisabilité de votre projet.

Pour la commission urbanisme,

Bruno Trouttet

...CE COUP-CI C'EST DÉCIDÉ, « J'INSTALLE UN ABRI DE JARDIN QUELQUE PART AUTOUR DE LA MAISON »...



La vie des commissions

Forêt communale – Bilan financier année 2008

- RECETTES

Les ventes de bois nettes, déduites des frais d'exploitation, totalisent 89 100 €.

Elles se répartissent à 98.3 % en ventes de bois façonnés bord de route et seulement 1.7 % en vente sur pied à l'unité de produit.



Les frais d'exploitation s'élèvent à 43 700 €. Le bûcheronnage et le débardage représentent 38 200 € (aux alentours de 17 € par m³), les frais d'assistance ONF à 5 500 €.

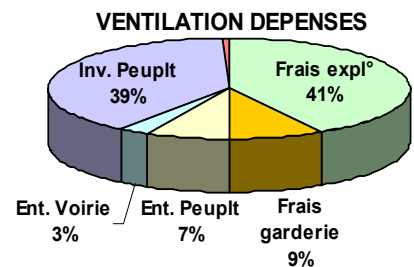
Sont aussi comptabilisés dans les revenus forestiers diverses recettes telles la location du droit de chasse à l'ACCA pour 70 €, la vente de menus produits pour 15 € et une concession France Telecom pour 5 €. Le revenus forestiers sont donc de 89 200 € soit 145 €/ha.

Pour être tout à fait précis, il faudrait déduire de cette somme le montant des frais de garderie qui s'élèvent à 9 100 €. Il s'agit d'un prélèvement forfaitaire de 10 % sur toutes les ventes de la commune qui représente la rémunération de l'ONF liée à la gestion de notre forêt communale. Il se calcule sur les revenus de l'année précédente : 2007.

- DEPENSES

Les travaux réalisés en forêt se ventilent de la façon suivante :

Poste dépense	Montant
Entretien des peuplements	7 873 €
Entretien voirie et limites	2 674 €
Budget fonctionnement	10 547 €
Investissement peuplements	41 734 €
Investissement voirie	620 €
Budget investissement	42 354 €
Total travaux	52 901 €



Les investissements liés aux parcelles sinistrées sont logiquement le plus gros poste, suivi de près par les frais d'exploitation. A l'inverse, l'effort consenti par le passé permet de limiter les travaux d'infrastructure, en général très coûteux.

- BILAN

Le revenu net s'établi à 27 200 € mais un certain nombre de travaux réalisés dans les parcelles sinistrées par les tempêtes de 1999 faisaient l'objet de subventions dont les montants ne sont pas négligeables. La commune a touché en 2008 près de 50 500 € d'aides pour des opérations de reboisements et dégagements, ce qui porte le **bilan total à 77 700 €**.

Les perspectives 2009 sont moins favorables que l'année précédente mais nous devrions atteindre le même niveau de revenus malgré une incertitude sur les cours du résineux. Les petits bois exploités cet hiver sont d'ors et déjà vendus. Les travaux se localiseront surtout au Forbonnet, pour dégager les jeunes peuplements reconstitués ces dernières années. Par contre, les plans d'aide aux communes sinistrées en 1999 prévus pour 10 ans arrivent à échéance. Cela implique pour nous une baisse significative des subventions et donc des revenus pour l'avenir. Nous avons un petit sursis car FRASNE a obtenu une aide supplémentaire de 25 500 € pour des opérations de dégagement à réaliser

Guy Perrin cette
Président de la commission Bois et Forêt

La vie des commissions

Incivilités

Depuis un certain temps, l'incivilité se développe dans notre village : déjections canines, voitures garées sur les trottoirs, containers à ordures non rangés...

Et la liste n'est hélas pas exhaustive. Les personnes qui possèdent un chien doivent savoir qu'en ville, il est obligatoire de se munir d'un sac servant à ramasser les crottes, sous peine d'une amende relativement salée. Nous ne sommes certes pas en ville mais tout de même ; les joueurs de foot ont le droit d'évoluer sur des terrains exempts de ces cadeaux laissés par nos gentils toutous. Les employés de la voirie vous diront comme il est agréable de retrouver les bottes ou les bas de pantalons crépis en passant la débroussailleuse... Et on ne parle pas du nettoyage de la tondeuse autour de la lame ! Les chiens sont de fidèles compagnons qu'il faut éduquer et faire en sorte qu'ils ne rôdent pas.

Certaines personnes ont peur et ne se promènent pas tranquilles. Un chien est même allé dans la cour de l'école primaire pendant la récréation. Ceci amuse peut-être certains enfants, d'autres lui lancent des boules de neige (par peur ?) sans penser que par réaction défensive, l'animal peut mordre. Nous invitons les propriétaires de chiens à surveiller leur animal et

faire en sorte qu'il ne soit pas seul dans la rue. Entraîné par d'autres, ils passent la nuit du dimanche au lundi à tirer les sacs poubelles hors des bacs et les trottoirs sont jonchés de détritiques qui traînent toute la journée en l'absence des propriétaires.

Nous avons fait l'automne dernier, un tour dans le village avec des personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant. Nous avons pu nous rendre compte du nombre de voitures garées sur les trottoirs, empêchant le passage des fauteuils. Ces personnes prennent des risques inconsidérés en descendant du trottoir le long de la grande rue, faisant face à la circulation afin d'éviter une voiture ou un bac à ordures

. Le cas est exactement le même pour des mamans avec une poussette, ou pour des personnes âgées. Lorsqu'on se rend dans les commerces du village (boulangerie, pharmacie...), les places de parkings sont assez nombreuses pour trouver à s'y garer. Il suffit juste de faire quelques mètres à pied pour laisser libres les croisements de rues et le devant de la pharmacie pour qu'une personne handicapée puisse, elle, se garer à proximité. Nous avons aménagé des zones

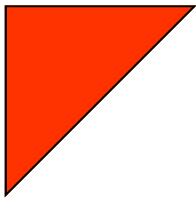
bleues afin de renouveler les places de stationnement plus souvent. Or, certains véhicules y restent plusieurs jours. Nous nous verrons dans l'obligation de solliciter la gendarmerie pour verbaliser les contrevenants, c'est en prenant les gens au portemonnaie qu'on arrive à les faire respecter les simples règles du bon usage...

Très souvent les élus sont interpellés dans la rue pour leur faire remarquer tous ces actes d'incivilité. Très souvent on leur demande d'agir afin de rendre plus agréable la marche sur les trottoirs, sur les espaces verts, pour que les aires de jeux des enfants soient plus propres. Il serait dommage d'en arriver à prendre des mesures restrictives, notamment envers les chiens, pour lesquels plusieurs articles ont maintes fois été publiés dans les bulletins municipaux. Sans beaucoup d'effet...

Il existe de nombreux synonymes au mot incivilité. Tous plus explicites les uns que les autres et ce mot n'exprime pas ce que nous attendons d'une société cohérente et vivant en bonne harmonie. Tâchons de faire en sorte que chacun ait le sourire, en lien direct avec le mot « politesse ».



Crotte emballée, commune embelle !



La vie des commissions

Travaux

L'année 2009 devrait être marquée par des travaux d'assainissement, voirie, sécurité.

La disparition progressive de la saxifrage dans les écoulements nous oblige à revoir le réseau d'assainissement dans les quartiers nord, afin de respecter la réglementation en vigueur dans le cadre du périmètre Natura 2000, ainsi que dans la réserve naturelle, acceptée par le conseil municipal et éviter l'extinction de cette plante emblématique des marais de Frasne.



La première phase consiste à faire un inventaire des réseaux par un passage d'une caméra qui donnera l'état des canalisations, regards, branchements afin de lancer les travaux dans les secteurs prioritaires, sur une distance d'environ 2500 ml. En deuxième lieu, sachant que les travaux d'assainissement entraînent la révision des autres réseaux et la remise en état de la chaussée ; il est indispensable de prévoir la réfection des

trottoirs, des passages piétons, des places de stationnements.

Dans ce but, un relevé topographique sera réalisé prochainement dans les quartiers concernés par les travaux d'assainissement, ainsi que dans la grande rue. Ce relevé sera réalisé par le cabinet Ratte. Une étude de consultation d'un maître d'ouvrage délégué est menée avec HDL et les responsables assainissement CFD. Consultation prévue courant avril pour que nous puissions lancer les travaux le plus rapidement possible.

Autre dossier qui a fait déjà couler beaucoup d'encre : le passage souterrain desservant le quartier derrière la gare (et les voyageurs avec leurs bagages !)

En 1984 la SNCF a contacté la mairie afin de supprimer le dernier passage à niveau du village... Beaucoup de rencontres, de discussions pour un résultat que tout le monde connaît !

A l'origine, seul un escalier

était prévu. Sur la demande expresse des élus, la SNCF a accepté de réaliser deux rampes soit-disant pour vélos, poussettes, valises ... quelle déception !

En 1995, une nouvelle étude est menée pour améliorer cet ouvrage impraticable, voire dangereux pour de nombreuses personnes.

Nous avons décidé de reprendre ce dossier et de le confier au cabinet Ratte. Nous avons l'intention de réaliser les travaux nécessaires pour permettre aux habitants du quartier « derrière la gare » de redevenir des « fraignauds » à part entière.

J'espère que nous pourrons publier les premières esquisses dans le prochain numéro du bulletin municipal cet été.

Jacques Nicolet

Président de la commission travaux

Autres travaux

Travaux au groupe scolaire Xavier Marmier.

Le conseil municipal a programmé des travaux de réfection au groupe scolaire.

La 1ere tranche, qui sera réalisée pendant les vacances d'été : remplacement de toutes les fenêtres de la façade nord et de deux verrières et des portes d'entrée ; puis la redistribution complète des 4 blocs sanitaires.

L'étude a été confiée à HDL Pontarlier.

Autres tranches :

2eme tranche : isolation extérieure, ferblanterie, démolition des cheminées.

3eme tranche : isolation des combes, peinture intérieure.

Lors de la dernière réunion de travail, le conseil municipal s'est prononcé pour la mise en chantier de la 3eme tranche cette année (à condition que HDL puisse envoyer les appels d'offre assez tôt).

Les cours de tennis

Plusieurs devis sont arrivés en mairie pour la réhabilitation des courts de tennis. Il s'agit de mener une réflexion sur le choix des matériaux (performants) compatibles avec les conditions climatiques de nos pays de montagne.

Des réunions seront programmées au cours desquelles, il serait judicieux d'évoquer le fonctionnement, avec les responsables locaux du club.

Jacques Nicolet

Président de la commission travaux

La vie des commissions

Sécurité

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous faisons part de certains problèmes de circulation dans notre commune.

Pour y remédier, les membres des commissions sécurité et urbanisme se sont déplacés sur certains points. Ces deux commissions travaillent ensemble car celle de l'urbanisme est concernée par l'infrastructure des éventuelles réalisations.

Il s'est avéré que des aménagements nécessitant une mise en œuvre peu conséquente vont être effectués pour :

- * le stationnement des autobus et des voitures sur le parking et devant le collège Emile Laroue ;
- * le carrefour formé par les rues de la gare, des contours et Omer Lamy ;
- * la circulation entre la gare

SNCF et la maison de la presse ;

* le sens interdit de la rue des marronniers ;

D'autres points sont concernés dont les réalisations seront plus « lourdes ». Il faudra certainement modifier la voirie et être en coordination avec d'autres projets (assainissement, réfection de la chaussée, réseau d'eau...).

Il s'agit de :

- * l'accès à la Place Rouy ;
 - * du stationnement des voitures rue de la gare (principalement devant les écoles) ;
 - * de la modification du stationnement devant l'église ;
- Par ailleurs, deux panneaux d'information de vitesse (affichage en temps réel de la vitesse des véhicules qui

se dirigent vers eux), vont être mis en place dans la commune. Ces panneaux pourront être déplacés.

D'autres pistes de réflexion sont en cours. Des lotissements ont été créés, soyons vigilants quant à la circulation en ces lieux.

Deux membres du conseil municipal travaillent actuellement sur l'accessibilité pour tous à différents endroits du village dont les lieux publics et commerces.

La commission travaille également à reconsidérer les zones de stationnement et en particulier les zones bleues.

Luc ORY

Président de la Commission Sécurité

...sur les bancs publics

Lors de notre dernière réunion, les membres de la commission ont décidé d'acheter dans un premier temps des bancs.

Les employés communaux seront chargés de fixer au sol ces bancs à armature

en béton et à assise en bois qui resteront dehors toute l'année.

La première installation aura lieu à proximité du skate parc, chacun pourra alors se reposer à sa guise et profiter de l'air pur en

toute saison.

PS : n'oubliez pas votre pelle en hiver !

Gérard Barthod

Président de la commission Environnement.



Le retour du marché sur la place du village

Avec les beaux jours qui reviennent, les commerçants non sédentaires vous donnent rendez-vous. Ils vous attendent chaque mardi matin sur la place Rouy avec leurs produits

frais et variés : fruits et légumes, boucherie-charcuterie et autres marchandises diverses. Venez faire quelques rencontres au centre du village et profiter de cette

activité commerciale : le marché sur la place du village.

Jacky Désarménien

« DEUX
PANNEAUX
D'INFORMATION
DE VITESSE (...),
VONT ÊTRE MIS
EN PLACE DANS
LA COMMUNE »

La parole aux associations

Saison Printemps 2009 de Musicart's



Musicart's



<u>Manifestation sur la CCA 800 et CFD</u>	Jour	Heure	Lieu	Tarif
Audition Classes de Piano/Clarinette	Judi 9 avril	19 h 00	Courvières Mairie	Gratuit
Audition Classes de Trompette/Saxophone/Trombone	Judi 16 Avril	19 h 00	Goux les Usiers Salle des fêtes	Gratuit
Concert Orchestre junior/Rock Band/Atelier Impro	Mardi 21 avril	19 h 00	Levier Salle des fêtes	Gratuit
Audition Classe de Violon/Flûte/Percussions	Judi 14 mai	19 h 00	Septfontaines Salle des fêtes	Gratuit
Audition Classes de Clavier/Piano/Accordéon/Guitare	Judi 28 mai	19 h 00	Bannans Salle des fêtes	Gratuit
Concert Chorale Hors la Voix et Mélodie Franc Comtoise	Vendredi 29 mai	20 h 30	Sombacour Eglise	Gratuit
Concert Creativ band/Classe de Batterie/Classe de guitare électrique/rock band	Judi 18 juin	19 h 00	Bulle Salle des fêtes	Gratuit
Fête de la Musique Orchestre Junior/Rock band	Dimanche 21 juin	Soirée	Levier Parc Salle des fêtes	Gratuit
<u>Manifestations à l'extérieur</u>				
Concert Chorale Hors la Voix	Vendredi 20 février	20 h 30	Métabief	Gratuit
Concert Harmonie de Jougne Orchestre Junior	Lundi 20 avril	19 h 30	Jougne	Gratuit
Concert Orchestre Junior Journée musicale amateur	Dimanche 17 mai	Journée	Arc et Senans Saline Royale	Gratuit
Concert Orchestre junior/IMS	Mardi 12 mai	20h	Bonnevaux Salle des fêtes	Gratuit

Vacances de Pâques: STAGE DE DANSE avec Céline POURCHET
Salle des fêtes de Bannans

Tous les jours du lundi 20 avril au vendredi 24 avril
7/9ans de 10h30 à 12h30
10/13ans de 13h30 à 15h30
Tarif : 40 euros

pour tout renseignement: Patrick Racle : 06 84 18 39 36

La parole aux associations

Familles rurales : Accueil de loisirs hiver

En avril...

Assemblée Générale 2009 : vendredi 17 avril 2009 à 20h30, salle de la Mairie à Frasne. AG ordinaire et extraordinaire (avec modification des statuts et du nom de l'association). Présentation du rapport d'activités 2008 sous forme de photos et d'un film sur l'accueil périscolaire du midi (venez voir comment cela se passe à la cantine!). Verre de l'amitié en fin de séance.

Accueil de Loisirs pour les enfants de 4 à 11 ans, du lundi 20 au vendredi 24 avril 2009, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h à l'école primaire de Frasne. Thème : sports. Jeux, activités manuelles et sorties sont programmés. Inscription à la demi-journée, avant le 10 avril 2009 (au-delà, accueil jusqu'au jour même, selon les disponibilités). Tarifs : 4.50€ le matin, 5.20€ l'après-midi, 8.50€ la journée, 40.00€ la

semaine (-10% pour le 2e enfant et -20% à partir du 3e enfant). Les bons vacances CAF, MSA, les chèques vacances et autres sont acceptés.

Stage théâtre pour les enfants de 8 à 12 ans, du lundi 20 au mercredi 29 avril, de 14h à 17h, dans la salle du sous-sol de la Mairie (montage et préparation d'une pièce, représentation en fin de stage). Inscriptions avant le 3 avril 2009. Tarif : 60€ le stage.

En mai...

Vide-grenier dimanche 17 mai (jour de la fête foraine) de 10h à 17h ; emplacements de 3 mètres (sans table) en extérieur ou intérieur (grande salle des fêtes, sur réservation). Buvette avec sandwiches. Tarifs : 5€ en intérieur et 4€ en extérieur ; 2.50€ en intérieur et 2€ en extérieur



pour les adhérents à l'association.

Pour tous renseignements, contacter le bureau de l'association, dans les locaux de l'école primaire :

14 rue de la gare à Frasne (25560),

0 3 . 8 1 . 8 9 . 8 5 . 0 7 ,
famillesrurales.fradom@wanadoo.fr (permanence pour les familles : lundi, mardi,



Le Club de foot

Enfin, le beau temps revient, nos jeunes joueurs vont pouvoir s'adonner à nouveau à leur passion sur les terrains en herbe. Cependant ne pensez pas que nos jeunes pousses n'ont rien fait pendant la trêve hivernale, du débutant au 15 ans, les footballeurs accompagnés de leurs dirigeants, ont participé à plusieurs tournois de foot en salle organisés par le District Doubs Sud Haut-Doubs dans les gymnases avoisinants. Le CS Frasne a d'ailleurs eu la joie d'organiser dans la salle

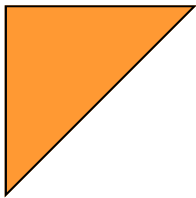
des sports, un tournoi pour la catégorie des débutants (nés en 2001/2002/2003). Dans une ambiance amicale, ces jeunes joueurs ont pu prouver leurs prometteurs talents, satisfaisant ainsi leurs entraîneurs mais surtout éblouissant leurs parents, bravo à tous ces petits champions en herbe...

Le CS Frasne vous rappelle d'ailleurs que toutes les équipes de jeunes jouent le samedi après-midi, vous pouvez venir les encourager.

Notez également dans vos agendas, le souper dansant

du club aura lieu le 20 Juin 2009 à la Salle des Fêtes de Frasne.





La parole aux associations

Le Centre de secours

JE RAPPELLE

DONC LA
NÉCESSITÉ D'UNE
MOBILISATION
DES BONNES
VOLONTÉS
LOCALES AFIN DE
VENIR
RENFORCER NOS
RANGS

A l'occasion de notre traditionnelle Ste Barbe le 24 janvier 2009 en présence de Monsieur le sous Préfet de l'arrondissement de Pontarlier, des élus, du Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Doubs, des jeunes sapeurs pompiers, des représentants des sapeurs pompiers des Centres de Secours voisins et de la clique de Boujailles nous avons eu le plaisir de récompenser plusieurs personnes.

C'est ainsi que le médecin Commandant Humbey JC s'est vu remettre la médaille de vermeil pour 25 ans de service, le médecin capitaine Chesnel JL et le caporal Guérard C ont été décorés de la médaille d'argent pour 20 années de service.

D'autre part, les sapeurs : Busignies C, Cuche P, Clevy V, Defrasne C et Kosatka C ont été promus au grade de caporal après avoir suivi avec succès la formation requise.

Félicitations à tous.

Lors de cette cérémonie, le bilan opérationnel de l'année écoulée fut évoqué, soit un total de 239 interventions en 2008 :

-166 secours à personne dont 27 pour accident sur la voie publique

- 39 sorties pour incendie

- 34 sorties pour interventions diverses

Une activité opérationnelle soutenue qui demande un engagement important de la part du personnel trop peu nombreux.

Ci-dessous, vous découvrirez un tableau récapitulant le personnel qui compose aujourd'hui notre Centre de secours, avec les lieux d'habitation, les lieux de travail de chacun. Ainsi, vous aurez un aperçu des délais d'intervention qui en découlent. Sachant également, que certains sont en cours de formation et ne peuvent pas participer aux interventions. La réglementation est stricte face aux responsabilités de chacun.

Plus le lieu d'habitation est éloigné, plus l'arrivée des secours sur les lieux d'intervention est long.

Or, la réglementation oblige à être sur les lieux 20mn après le premier appel ; c'est pourquoi il nous deviendra de plus en plus délicat de recruter des personnes trop loin de Frasné.

Je rappelle donc la nécessité d'une mobilisation des bonnes volontés locales afin de venir renforcer nos rangs. Les portes du Centre de

Secours sont ouvertes à tous sans discriminations, à toute personne volontaire, responsable et prête à obéir à la réglementation qui, certes, est très restrictive mais nécessaire pour mener à bien les missions qui nous sont confiées au bénéfice de nous tous, citoyens.

Petit rappel :

Une aire de stationnement (pour notre ambulance) aux abords du stade de foot côté salle d'animation, a été aménagée. Elle est prévue dans le but d'effectuer un transport d'urgence par hélicoptère, lequel se poserait sur le stade. Il serait souhaitable qu'aucun véhicule ne stationne dessus. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Les accidents de la vie n'arrivent pas qu'aux autres !

Le chef de Centre

Poulin Emmanuel

La parole aux associations

Le Centre de secours (suite)

Nom	Grade	lieu d'habitation	lieu de travail	Profession
Poulin E	Ltn	Frasne	Bonnevaux	Salarié
Musy M	Adj/c	Frasne	Pontarlier	PAT
Pagnier JM	Adj/c	Bannans	Pontarlier	Agent SNCF
Bernard S	Adj/c	Bulle	Bulle	Agriculteur
Michel L	Sgt/c	Frasne	Pontarlier	Cadre
Pighin J	Adj/c	Frasne	Suisse	Salarié
Humbey JC	Médecin Cdt	Frasne	Frasne	
Chesnel JL	Médecin Cpt	Frasne	Frasne	
Jeannin CH	Médecin Cpt	Frasne	Frasne	
Brutillot L	infirmière	Frasne	Pontarlier	infirmière
Bernard C	Sapeur	Bulle	Pontarlier	étudiante
Busugnies C	Caporal	Frasne	Pontarlier	infirmière
Chambelland C	Caporal	Bulle	Bulle	Agriculteur
Champreux A	Sapeur	La Rivière	Bulle	Salarié
Clévy V	Caporal	Frasne	Malbuisson	Salarié
Comte FI	Cap/c	Frasne	Pontarlier	SPP
Cuinet J	Sapeur	Dompierre	Besançon	étudiante
Cuche P	Caporal	Bonnevaux	Bonnevaux	Agriculteur
Defrasne C	Caporal	Bouverans	Pontarlier	Salarié
DussouillezM	Sapeur	Frasne	Paris	SPP
Esteves T	Sapeur	Bonnevaux	Suisse	Artisan
Faivre Y	Caporal	Courvières	Pontarlier	SPP
Fertez Romain	Sapeur	Frasne	St Germain en M	Salarié
Guérard C	Caporal	Frasne	Pontarlier	Salarié
Guyon C	Caporal	Frasne	Dommartin	Salarié
Gresset L	Sapeur	La Rivière	Dijon	étudiante
Hortmans A	Caporal	Courvières	Pontarlier	SPP
Iotti S	Caporal	Dompierre	Les Verrières	Salarié
Jeannin E	Caporal	Bulle	Bulle	Agriculteur
Jeannin M	Sapeur	Bulle	Reins	étudiante
Kosatka C	Caporal	Courvières	Ornans	Salarié
Marmier A	Sapeur	Frasne	Censeau	Apprenti
Moharic A	Sapeur	Frasne	Besançon	étudiante
Michel Q	Sapeur	Frasne	Pontarlier	étudiant
Terrier C	Sapeur	Bulle	Suisse	Salarié
Vanthier M	Sapeur	Frasne	Bannans	Salarié
Vieille A	Sapeur	La Rivière	Gray	étudiant
Vieille F	Sapeur	Frasne	Suisse	Salarié
Vouillot M	Sapeur	La Rivière	Pontarlier	Salarié
Salvi A	Sapeur	Arc s/s Montenot	Morteau	étudiant

La page des écoles

Cet hiver à l'école élémentaire Xavier Marmier

Grâce à des conditions météorologiques favorables cet hiver, nous avons pratiqué de nombreuses activités liées à la neige.

Biathlon

Les enfants des classes de CM ont pu s'initier au biathlon, avec une monitrice diplômée et des carabines laser (donc sans danger pour les enfants).



Transjeune

Le mercredi 28 janvier 2009, dix enfants ont également participé à la transjeune, une course de ski de fond qui se déroule chaque hiver aux Brousses et qui réunit plus d'un millier d'enfants des écoles de l'arc jurassien. Nos skieurs n'ont pas démerité. Voici les résultats :

COURDIER	Gaëlle	1998	62 sur 126
MARMIER	Alex	1998	13 sur 145
BLAZY	Gaïa	1999	75 sur 121
JEANJEAN	Elisa	1999	41 sur 121
CONROUX	Sébastien	1999	59 sur 169
JACQUIN	Louis	1999	Non classé
VUITTON	Joris	1999	absent
CRETENET	Elyott	2000	41 sur 145
SIMON	Jean	2000	49 sur 145
BARTHOD	Angèle	2001	42 sur 96

Saut à ski



Deux classes ont découvert le saut à ski au tremplin de Chaux Neuve, sous la conduite de Michel Vuillemin, notre moniteur de ski et de Jérôme Pagnier, moniteur de saut.



Equitation

Cette année, l'équipe enseignante a choisi une autre dominante pour ses sorties sportives. Toutes les classes découvriront l'équitation au centre des Fauvettes de Levier. Selon leur âge, les enfants monteront des poneys ou des chevaux.



L'Aventure d'un ancien élève

Nous avons profité qu'un ancien élève de l'école, Charles-Antoine Marmier, participe au « Raid 4L Trophy » pour suivre son parcours. Nous avons ainsi découvert les pays traversés et plus particulièrement le Maroc. Ce raid a comme objectif principal d'apporter une aide matériel à des élèves marocains. Ainsi, Charles-Antoine et sa 4L ont pu distribuer 50 kg de fournitures scolaires. Nous avons eu la chance qu'il vienne à l'école nous présenter sa voiture, rescapée des pistes et du sable. Il nous a raconté son aventure. Avec beaucoup de gentillesse, il a répondu aux questions des enfants qui se sont montré vivement intéressés.



Projet livre

Depuis la rentrée de janvier, nous avons entrepris avec les enfants l'écriture d'un livre. Deux histoires passionnantes ont été écrites dans les classes avec l'aide de Didier Dufresne, un auteur de littérature enfantine. Actuellement, les classes travaillent aux illustrations. Ce livre sera imprimé au cours du troisième trimestre. A cette occasion, les enfants se rendront à l'imprimerie pour assister au travail d'impression.

Une entreprise à la loupe

Le café restaurant l'Arc-En-Ciel... Ou les 100 ans du café Guyon !



Hier : « Chez La Léa »



Aujourd'hui : « L' Arc-En-Ciel »

Le café restaurant l'Arc en Ciel est tenu par la famille GUYON depuis maintenant cent ans. Les plus anciens du village se souviennent encore de « chez la Léa », table renommée bien au-delà des limites du village, tenue par l'arrière grand-mère du propriétaire actuel. Entre temps, quelques gérants se sont succédé, mais c'est aujourd'hui la quatrième génération de GUYON qui dirige l'établissement.



Le bar



Le restaurant



Sandra et Jean-Pierre

C'est en effet en 1997 que le fils de Claude et Janine GUYON, Jean-Pierre, a repris avec Sandra sa compagne, l'affaire familiale et la fait prospérer, notamment avec la partie restauration. Depuis les années 80, l'établissement a subi quelques transformations, offrant un cadre chaleureux en bois proposant, outre le menu du jour quotidien, des spécialités de grill et poissons le samedi soir. Chaque dimanche soir les amateurs ont, sur réservation, un choix important de pizzas cuites au feu de bois. L'établissement possède une vaste salle pouvant accueillir soixante personnes pour des banquets, réceptions ou séminaires, réunions...



La salle de banquets



Le bar de nuit



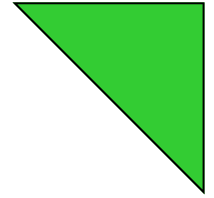
Filets de sandre frits en beignets, Mixed grill forestier...
Quelques plats qui composent une carte bien garnie !

L'Arc En Ciel
98 Grande Rue
25560 FRASNE
~
03 81 49 83 68
arc-en-ciel-frasne@orange.fr

Le bar restaurant l'Arc en Ciel est situé à côté de la fromagerie et le parking peut se faire sur la place Girod située en face. On peut également y réserver des chambres



Les chambres



Lettre de Victor Loiseau, ancien maire de Frasne de 1808 à 1814

Dans les premières pages d'un registre contenant les copies des titres de la commune de Frasne pour la forêt du Forbonnet, Victor LOISEAU a tenu à regrouper des notes sur l'histoire de notre village. En plus de ces notes historiques, il a aussi adressé une lettre à ses concitoyens dont vous pourrez lire ci-dessous la première partie (la seconde viendra lors dans le prochain numéro de Frasne Notre Village) .

La lettre n'est pas datée, mais compte tenu des dates des événements qui figurent dedans, nous pouvons estimer que Victor Loiseau l'a écrite après la publication de l'arrêt du 13 mars 1830, alors qu'il n'était plus maire, mais restait notaire à Pontarlier. Cet arrêt attribuait définitivement la propriété du bois du Forbonnet à la commune de Frasne.

Un tel document mérite quelques commentaires :

Le village de Frasne a connu de nombreux procès, dont les principaux concernaient les limites de la commune et ses possessions.

Il faut saluer l'énorme travail de Victor Loiseau qui a su défendre les intérêts de Frasne et reconstituer les archives en obtenant des copies des actes anciens disparus.

Il nous rappelle quelques événements importants pour Frasne : le feu de la cure et de l'église en 1779, les conséquences de la Révolution de 1789.

La gestion des forêts communales faisait l'objet d'abus et de malveillance.

Que les habitants prêtaient facilement de l'argent à la commune pour faire face aux dépenses.

Les rivalités entre communes pouvaient être importantes.

Les rivalités avec le domaine de Cessay ont été nombreuses.

Lucien BOLE

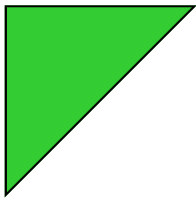
« A mes concitoyens habitants de Frasne »

« La vaste étendue de l'ancien territoire de Frasne, son voisinage avec des petites communes ou avec l'opulente abbaye de Sainte Marie, la division entre les habitants ont été la cause de nombreux procès qu'elle a eu à soutenir dans les temps anciens et modernes.

Dans le siècle dernier la commune avait triomphé des procès que lui avaient causés des particuliers de Bonnevaux qui prétendaient avoir le droit de couper des pieds de sapins croissants sur leurs prés renfermés dans la forêt de Forbonnet. Deux sentences rendues en 1722 et 1723 les en déboutèrent.

A la même époque existait dans la commune le procès du droit de copropriété prétendu par la commune sur la majeure partie des héritages en champs et prés du territoire. Ce procès dura dix ans et fut terminé à l'avantage de la commune par un arrêt de 1733 qui a été exécuté par la volonté générale des habitants, confirmé par un jugement et un arrêté récent qui ont proclamé que ce droit de copropriété était le résultat d'une association, laquelle cessait par l'effet d'une volonté de la part des associés.

En 1736, le Prince d'Isenghien, Seigneur de la terre de La Rivière et de Nozeroy, dont Frasne dépendait, voulait cantonner la commune de Frasne, à raison qu'elle n'avait qu'un droit d'usage dans la forêt de Forbonnet. La commune de Frasne se consulta, elle reconnut qu'elle 'était pas propriétaire, mais simple usagère, puis elle transigea avec le Prince, ce qui mit fin à un procès dans lequel elle aurait coulée.



Histoire de Frasne

Le même Prince d'Isenghien assignat les cinq communes comprenant la seigneurie de La Rivière pour cantonner leurs droits qu'elles avaient dans la forêt de la Haute Joux. L'assignation date de 1738, le cantonnement fut agréé en 1741, mais les communes ne furent mises en possession que longtemps après. A cette époque eu lieu la transaction avec l'abbaye de Sainte Marie qui termina un procès compliqué.

Vint ensuite le procès avec la réformation des Salines : un arrêt du Conseil avait prescrit que toutes les forêts de sapins situées à la distance de cinq lieues de Salins demeuraient affectées au service des salines. La maîtrise de Besançon qui voyait sa juridiction diminuer insinuat à plusieurs communes de former opposition à cet arrêt. Frasne et Champagnole entrèrent dans la lutte, mais ils succombèrent et furent obligés de voir leurs forêts soumises à la réformation. Mais les réclamations entraînent un nouvel arrêt restreignant à trois lieues la dite circonférence des forêts soumises à l'usage des salines, mais l'administration du rayon reste à la réformation qui va continuer d'administrer jusqu'en 1790. Ce procès et ses suites ont été très coûteux à la commune.

Joseph Marmier, un de ses habitants renouvela la question déjà résolue par les sentences de 1722 et 1723 en prétendant avoir le droit de couper la forêt de sapins existante près des prés de la Grangette, enclave dans le Forbonnet. Il y eut descente, plans, expertise mais un arrêt de 1758 le débouta de ses conclusions et le condamna aux dépens.

A la même époque les héritiers de Bouverez condamnés en 1722 et 1723 renouvelèrent les mêmes prétentions pour un pré mais ils se désistèrent par une transaction en 1747.

Il survint un procès dit des Maîtres d'école dans lequel la commune et le curé prirent couleur. Il occasionna une grande discorde dans la commune.

Par-dessus tous ces procès existait celui contre la commune de Bief du Fourg qu'aurait commencé vers le temps de la conquête de la Province. Il a occasionné deux descentes avec plans, expertise, enquête et tout ce qui traîne à la suite des procès de commune. Je le dis à regret, ce procès n'a excité et a tant duré un siècle et demi et mal fini pour la commune de Frasne par le manque d'avoir produit la délimitation faite en 1588 par le Seigneur des terres des deux seigneuries de La Rivière et de Nozeroy. Cette pièce faisait cesser ce procès. Elle est mentionnée à la fin de la délibération de 1586 concernant le Forbonnet, il fallait la chercher ou l'on avait transmis cette délibération, la chambre des comptes. Quoiqu'il en soit Frasne a perdu son droit de pâturage au bois du Prince et un dixième de son territoire en transigeant administrativement.

Avant de commencer une instance pour faire reconnaître les droits que la commune avait dans la foresterie de Boujailles, elle transigea avec le Seigneur et obtint son bois des Auges actuel pour ses droits dans cette foresterie.

Mais le Seigneur, ou plutôt ses agents voyant que l'ancien communal de Billin appartenant à la commune se changeait en forêt, prétendirent qu'elle n'était pas comprise dans la Charte de 1375 et voulaient la revendiquer. Ils en demandèrent et obtinrent l'interdiction. Elle fut levée mais le procès continua jusqu'à la Révolution de 1789 qui y mis fin. La commune avait en 1782 obtenu le changement de son quart de réserve qui y était opposé à la forêt de la Haute Joux provenant du cantonnement de 1741.

L'incendie de 1779 qui détruisit la cure et l'église avec son beau clocher achevé depuis un an, porta un grand préjudice à la commune.

La Révolution de 1789 a encore mis fin au procès de la familiarité que le curé repoussait.

Malgré les sentences de 1722 et 1723, la transaction de 1747, l'arrêt de 1758, la famille Bouverez de Bonnevaux renouvela en 1789 ses intentions aux droits de couper les fues et sapins croissants sur leurs prés enclavés dans le Forbonnet. Ils prétendirent avoir le droit. En conséquence ils extirpèrent une portion de pré, déracinèrent les arbres qui y étaient, brûlèrent le terrain et les bois pour en faire des champs. Il y eut interdiction et assignation à

Histoire de Frasne

la Gruerie de Nozeroy.

Alors arriva la Révolution de 1789. Elle électrisa les têtes et engendra contre la commune de Frasne le célèbre procès qui ne se termina qu'en 1794. De leur côté tous les particuliers de Bonnevaux possédant des prés dans le Forbonnet imitèrent les Bouvrez. Ils viennent en masse couper au bout de la forêt dans le Chesevry. La commune de Frasne en demande l'interdiction et assigne. La commune de Bonnevaux à son tour vient frapper de son marteau les arbres dans la même forêt au lieu dit « au Vioge ». Les habitants exploitent ces arbres, Frasne oppose la force, entoure les arbres coupés, établit un camp pour garder la forêt. La commune de Bonnevaux sollicite et obtint l'interdiction et assigne 44 particuliers de Frasne au trouble. La commune de Frasne intervient et prend fait et cause pour eux. L'administration forestière poursuit tous les délits. Enfin un jugement de 1792 réunit toutes les instances en une seule, ordonne une vue de lieu et la levée d'un plan et met hors de case l'administration forestière.

Survint la loi du 10 juin 1793 qui autorise le partage des biens communaux. Les propriétaires divisés laissent voter le partage. Les géomètres et experts sont nommés et procèdent à l'opération votée. Plus tard les propriétaires se réunissent, font annuler le vote pour vice de forme et obtiennent qu'on procède à un nouveau vote qui fut négatif. Mais on distribua aux indigents des portions de communaux pour les cultiver temporairement.

La descente dans le procès du Forbonnet fut exécutée au tarif. Il fallait payer les frais chaque jour, il n'y avait pas un centime dans la caisse municipale, de la nécessité de recourir à l'emprunt chez l'habitant. Ils s'empressèrent de venir au secours de la commune.

En l'an dix survint encore l'incendie de la cure et de l'église. La commune perdit encore plus par la perte des archives qui étaient à la cure et qui furent jetées dans un puits, que par des édifices détruits.

Dans le moment du grand enthousiasme de la Révolution la municipalité avait voté une somme de 300 livres à titre d'encouragement pour chaque soldat partant pour la défense de la Patrie. C'était à l'époque des assignats. Quand le numéraire réapparut on demanda à la commune le paiement des 300 francs. Il y eut encore un procès. La commune fut déclarée libérée attendu qu'elle n'avait pas été autorisée à payer 30 F par la caisse qui était à peu près la valeur des 300F assignats promis originairement.

D'un autre côté il y avait dilapidation dans les forêts. Un faux marteau existait au moyen duquel on volait impunément les biens de la commune en forêt : certains des administrateurs de la commune qui jouaient ce rôle. Quand leur crime fut reconnu, ils en ont été quittes pour rendre leur faux marteau et quitter leur fonction.

Puis on rebâtissait la cure et l'église.

Nous voici au commencement de ce siècle (XIX^e). Claude Louis ALIX fut nommé maire en 1802 après la Révolution du 18 brumaire lorsque Napoléon fut nommé Premier Consul. ALIX chercha à remettre de l'ordre dans les affaires de la commune. Ce fut sous son administration que l'on finit l'église et la cure, que l'on installa M. Sebille comme curé, que l'on répara l'intérieur de l'église et les ornements nécessaires au culte. Il sollicita vivement la confection du plan de la descente du procès du Forbonnet et le premier mémoire de ce procès fait par M. Clerc.

Comme lui et sa famille étaient acquéreurs du domaine de Cessay, il protégeait ses sœurs acquéreurs qui avaient mis en culture le pré de Pouaille au préjudice de la commune qui y avait le droit de parcours. Il fallut que l'adjoint représente les droits de la commune, et plaide contre le maire et ses acquéreurs. La justice proclama les droits de la commune en première instance, mais il y eut appel devant la cour. On termina enfin le procès du Bief du Fourg par transaction administrative. Telle était à peu près la situation des affaires de la commune de Frasne lorsque j'entrai en fonction en janvier 1808.

(fin de la première partie)

Mémento :

Urgences : SAMU	15
Gendarmerie	17 (portable 112)
Pompiers	18 (portable 112)
Médecins	Dr Chesnel 03 81 49 81 14
	Dr Humbey 03 81 49 84 57
	Dr Jeannin 03 81 89 72 88
Pharmacie	03 81 49 81 50
Assistante sociale	03 81 38 87 60
Drogue/alcool/tabac info service	0800 231 313
Accueil sans-abris	115
Enfance maltraitée	119
Centre anti-poison	03 88 37 37 37
Dispensaire de Frasne	03 81 49 83 59
Cabinet vétérinaire	03 81 49 81 48
Taxi	06 76 70 61 54
Mairie	03 81 49 83 17
	mairie-de-frasne@wanadoo.fr
	(du lundi au samedi 8h30-12h)
Communauté de communes CFD	03 81 49 88 84
	Syndicat-drugéon@wanadoo.fr
Déchetterie	03 81 89 88 06
	lundi, jeudi de 14h à 17h (14h à 19h en été)
	et samedi 9h à 12h
Bibliothèque	1er et 3ème ven. du mois 16h30 à 17h30
	Samedi 14h à 15h
Halte garderie	03 81 89 77 49
Relais petite enfance	03 81 46 94 49
	ou
	06 89 64 86 88
A.D.M.R.	03 81 89 87 68
	lundi-mercredi-vendredi de 9h à 12h
Familles Rurales	03 81 89 85 07
Écoles	
	Maternelle 03 81 89 72 77
	Groupe Xavier Marmier 03 81 49 83 74
	Collège Émile Laroue 03 81 49 81 01

Etat civil

Les naissances

Bienvenue à ...

Yvane Uhlin né le 13 janvier.

Johann Charpy né le 2 février.

Méloé Vanthier née le 10 mars.

Lorenza Pellegrini née le 18 mars.

Les mariages

Félicitations à ...

Isabelle Scellier et Damien Boilley le 21 février.

Isabelle Duarte et Fabrice Salvi le 28 mars.

Les décès

Au revoir à ...

Lidia Masson le 12 janvier

Serge Parriaux le 28 janvier

Gabriel Jacquemot le 3 février.

Animations

Calendrier des manifestations

Avril

samedi 11 avril : bal du ski club

vendredi 17 avril : 1ère séance plénière du conseil municipal des enfants et des jeunes

samedi 18 avril : bal du tennis club

samedi 25 avril : assemblée générale départementale des anciens sapeur pompiers

mercredi 29 avril : don du sang

Mai

vendredi 8 mai : Cérémonies commémoratives

samedi 16 et dimanche 17 mai : fête foraine

dimanche 17 mai : vide grenier organisée par l'association familles

rurales

Vendredi 29 mai : réunion publique organisée par le conseil municipal.

Juin

jeudi 4 juin : formation gratuite à l'utilisation de l'informatique à la mairie avec IC@R.

samedi 6 juin : fête des mères (bulletin d'inscription dans ce journal)

samedi 13 juin : parcours du cœur

samedi 20 juin : souper dansant du club de foot

Responsable publication :
Olivier Guyon

Équipe rédactionnelle :
Fabienne Courdier
Jacky Désarménien
Pierre Dornier
Elodie Lanquetin

Coordination :
Christel Guyon

Nombre d'exemplaires 850

Mail rédaction : olivier.guyon.25@gmail.com

Merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce numéro